



energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Connexion](#)

Ordures ménagères : que faire ?

écrit par Anne-Sophie Chazelle | 19 mars 2021



Dans notre tribune du [P'tit Bonjour N°205 de mars 2021](#), nous vous proposons le texte suivant :

Ordures ménagères : ça suffit !

*Lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020, Pierre Allard, président de la POL et maire de Saint-Junien, a fait adopter la **hausse de la redevance des ordures ménagères pour les ménages**, allant de +0,50% à +1,33% selon la composition du foyer et le nombre de collectes par semaine.*

*On nous dit que ces augmentations sont dérisoires... Pour nous, c'est déjà trop, surtout au regard du coût actuel, très élevé pour le service rendu. **Les éco-points sont des lieux sales**. Les deux agents qui assurent à temps plein leur nettoyage ne peuvent plus faire face aux incivilités répétées de quelques personnes.*

*De plus, devoir aller **déposer ses déchets aux éco-points** ne **facilite pas le geste de tri** et n'est pas adapté pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. En somme, **le système est coûteux et inefficace**.*

*C'est pourquoi les 3 élu-e-s **Énergie citoyenne à la POL** n'ont pas voté les augmentations de ces tarifs, défendant une révision globale du dispositif de gestion des ordures*

ménagères avec un ramassage à domicile des déchets recyclables, comme cela se fait ailleurs !

Vous trouverez nos pistes de réflexion et les différentes évolutions tarifaires sur notre site internet :

www.energie-citoyenne-saint-junien.fr

Notre collectif Énergie citoyenne partage votre mécontentement et reste mobilisé sur ce dossier.

Voici les augmentations tarifaires décidées par la communauté de communes à compter du 1er janvier 2021 :

	1 collecte hebdomadaire		
	Prix à l'année en 2020 (€)	Prix à l'année en 2021 (€)	Évolution 2021 / 2020
1 personne	126	127	0,79%
2 personnes	176	178	1,14%
3 personnes et plus	226	229	1,33%
Résidence secondaire	126	127	0,79%
	2 collectes hebdomadaires		
	Prix à l'année en 2020 (€)	Prix à l'année en 2021 (€)	Évolution 2021 / 2020
1 personne	202	203	0,50%
2 personnes	252	254	0,79%
3 personnes et plus	302	305	0,99%
Résidence secondaire	202	203	0,50%

Pourquoi vouloir modifier le mode de collecte des OM et du tri sur la CCPOL ?

- Les ordures ménagères résiduelles (OMr : nos sacs transparents rouges) sont extrêmement polluantes et coûteuses.
- Le coût de traitement des déchets résiduels est en moyenne en France de 53€/an/ habitant, alors que celui de la collecte du recyclable est de 10€/an/hab, et celui du verre de 1,8€/an/hab (source ADEME*).
- Beaucoup d'habitants de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin ne sont pas satisfaits du système actuel.

Voici donc différentes pistes qui pourraient être utilisées par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (CCPOL) pour améliorer l'efficacité de la collecte, le service rendu à la population et celui à l'environnement.

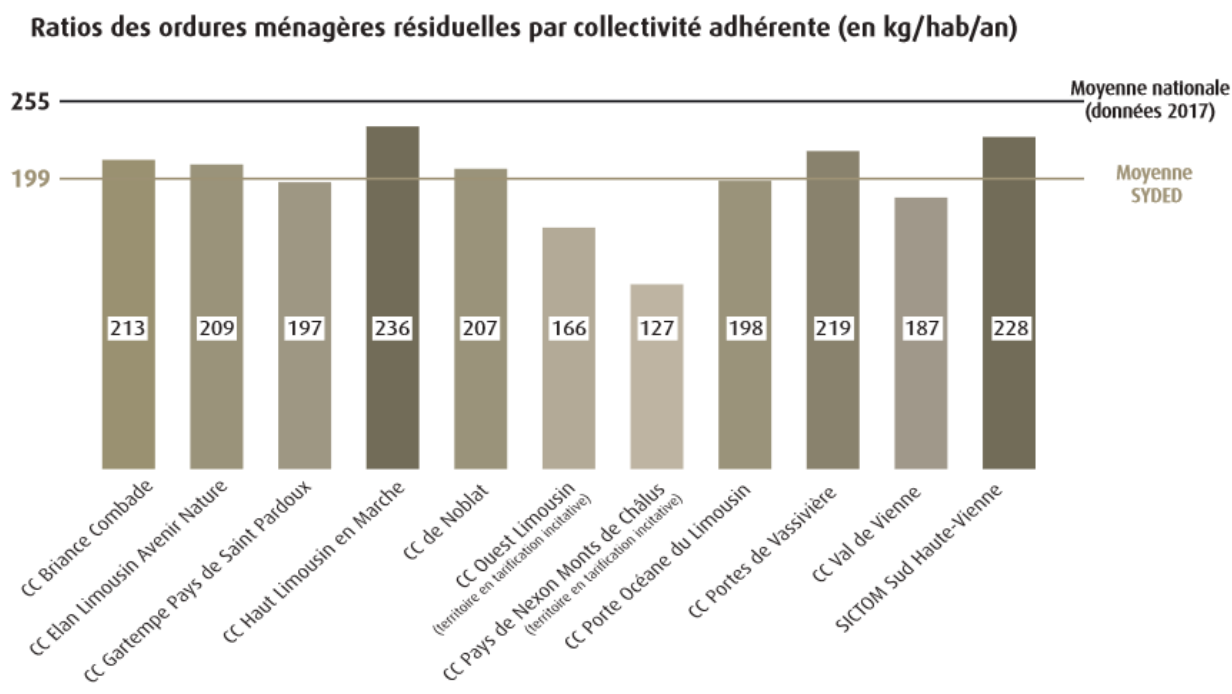
- La Tarification Incitative
- Le tri à la source des biodéchets

- La collecte des recyclables en porte à porte

La tarification incitative

Le Syded facture à la CCPOL d'une part le coût de traitement des OMr en fonction du tonnage (115€/tonne) et d'autre part un coût fixe par habitant lié au traitement du tri et des déchetteries : donc plus le tonnage des OMr diminue, plus le coût facturé à la POL diminue.

En Haute-Vienne, 2 collectivités sont passées à la tarification incitative : CC Ouest Limousin et CC Pays de Nexon Monts de Chalus. Le graphique ci-dessous montre l'efficacité de la tarification incitative sur la diminution des OMr collectées (1)

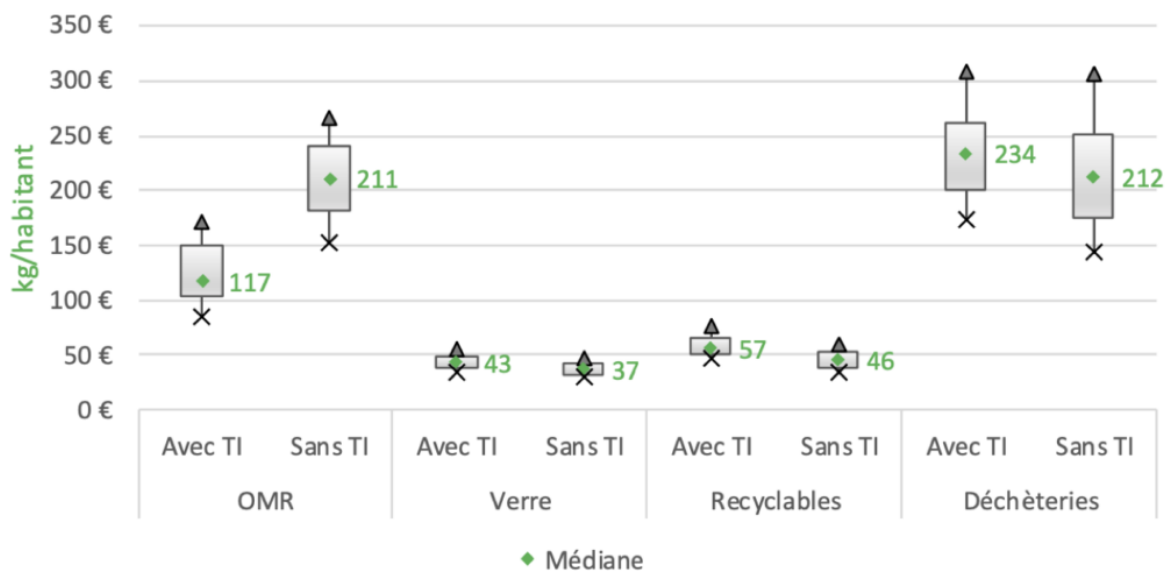


Source :

https://www.syded87.org/images/Rapport_annuel_2019_version_web.pdf

Les données du Syded confirment les résultats de l'ADEME qui montre une augmentation des quantités recyclables ou de déchetterie collectées et une diminution des OMr.

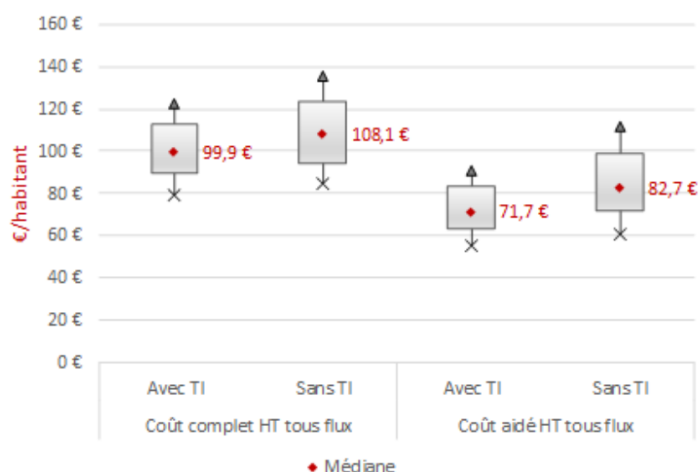
L'ADEME indique également que les erreurs de tri et les incivilités n'augmentent que temporairement, si un accompagnement et une éducation à la population sont entrepris.



Source :

<https://www.ademe.fr/referentiel-national-couts-service-public-prevention-gestion-dechets> p. 96

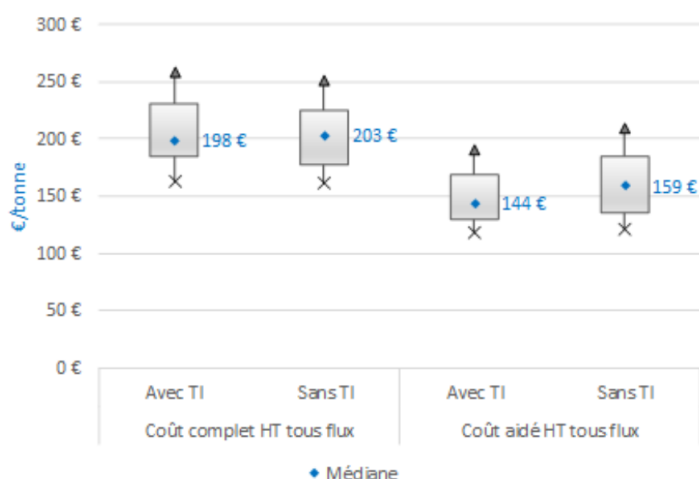
La mise en place de cette Tarification Incitative a bien sûr un coût, très variable en fonction des collectivités et de ce qui existait auparavant. L'ADEME a cependant calculé que le coût de la gestion des déchets est inférieur avec une tarification incitative que sans. On peut le noter dans les graphiques ci-dessous (le coût aidé est le coût réellement supporté par les collectivités) :



Coût par habitant.

Source :

<https://www.ademe.fr/referentiel-national-couts-service-public-prevention-gestion-dechets> p. 97



Coût par tonne.

Source :

<https://www.ademe.fr/referentiel-national-couts-service-public-prevention-gestion-dechets> p.97

En 2016, une étude avait été réalisé pour la CC Vienne Glane dont les conclusions étaient claires :

- Une structure des coûts très favorable à la Redevance Incitative
- Une harmonisation CC Vienne-Glane et CC Pays de la Météorite facilitée : grâce aux économies significatives réalisées, l'harmonisation des tarifs se ferait plutôt vers le bas
- La majorité des usagers devraient pouvoir diminuer leur facture

Le tri à la source des biodéchets (une obligation)

La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025. En effet, mélangés au reste des OMr, ils fermentent et dégagent du méthane, gaz à effet de serre à pouvoir de réchauffement 25 fois supérieur au CO₂. Mais triés et isolés; ils peuvent être valorisés et transformés en matière organique.

Pour les particuliers en zones denses, même si certains pourront utiliser des lombricomposteurs d'intérieur, une partie de la population aura besoin de se débarrasser de ses biodéchets; l'une des solutions est le compost de proximité, qui existe déjà à certains endroits mais

nécessite une intensification pour couvrir une population plus large. L'autre solution est la collecte de ces biodéchets.

L'exemple du [Syndicat mixte de Thann-Cernay \(68\)](#) montre que leurs ordures ménagères résiduelles ont diminuées de 60kg/an/hab grâce à la collecte des bio-déchets (c'est à dire les matières compostables) :

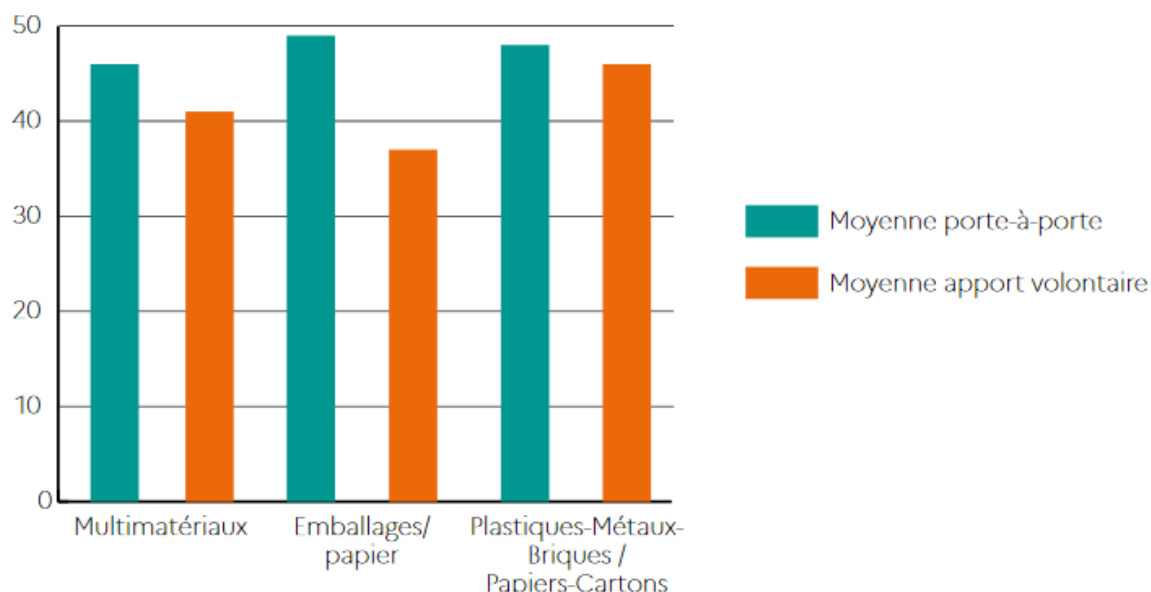
Le Syndicat Mixte de Thann-Cernay (68) a mis en place une collecte séparée des biodéchets sur son territoire, tout en réorganisant ses collectes (Recyclables en C0,5, OMr en C0,5 (sauf en zone dense en C1), biodéchets en C1), et en passant à la redevance incitative. Les résultats sont les suivants :

- *100% de la population desservie, soit 42 000 habitants,*
- *une quantité moyenne de biodéchets collectée de 66 kg/an/hab. en 2010, stabilisée à 61 kg les années suivantes,*
- *un compost de qualité ayant obtenu l'écolabel européen en 2012, le label ASQA depuis 2017 (Amendement Sélectionné Qualité Attestée) ; la démarche pour la certification AB (agriculture biologique) étant engagée,*
- *une quantité d'OMr produite qui s'élève à 92 kg/hab. en 2017.*

La collecte des recyclables en porte à porte

L'ADEME indique que ce type de collecte est plus efficace que l'apport volontaire en éco-point (2) :

Figure 27 : Ratios de collecte des emballages et du papier selon le mode et le schéma de collecte en 2017



L'analyse des ratios de collecte moyens⁴ par schéma de collecte montre que les quantités collectées sont supérieures en porte-à-porte par rapport à l'apport volontaire et ce, quels que soient les schémas considérés.

Source :

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/collecte_des_dechets_enquete_2017_011354.pdf p. 19

En Haute-Vienne, seule la communauté de commune du Val de Vienne a choisi ce type de collecte. D'après [le dernier rapport disponible sur leur site](#), en 2016, le coût total de collecte des recyclables en porte-à-porte était de 15,41€/hab/an. Ce coût supplémentaire peut s'expliquer par deux paramètres :

- la fourniture de bacs supplémentaires pour assurer cette collecte
- la sous-traitance de cette collecte à Suez

En Charente, [Calitom](#) (service public de déchets) évalue le coût moyen de collecte des recyclables par habitant et par an à 15,70€ : la collecte se fait en porte à porte, avec utilisation de sacs plastiques jaunes, sans bac. (4)

En comparaison, le coût en point d'apport volontaire est moins élevé : pour l'ensemble de la Haute-Vienne, la moyenne du coût de collecte des recyclables est de 8,44€/hab/an, selon le [rapport du Syded](#). Auquel il faut ajouter 80 000€/an pour le nettoyage des éco-points (coût de 2

employés à temps plein).

Il faut cependant noter que là où la collecte en porte à porte des déchets recyclables a été mise en place, une baisse significative du tonnage des OMR a été observée, ce qui fera nécessairement baisser le coût de ceux-ci. De plus, en remplaçant 1 tournée de collecte OMR sur deux (ou une sur trois suivant les zones) par une collecte de recyclables, le coût de cette collecte de recyclable reste très limité.

Conclusion

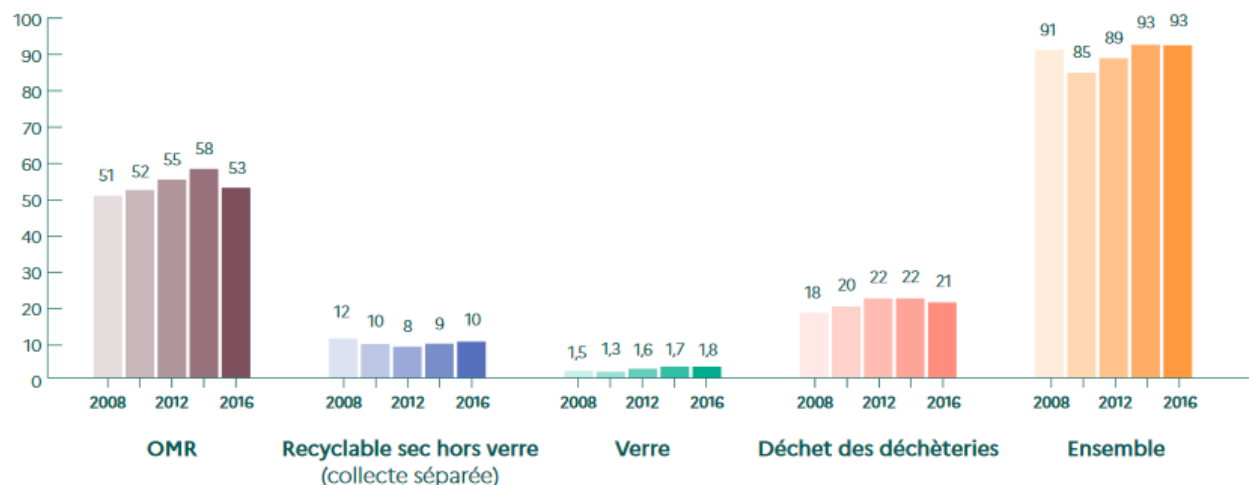
Tout cela doit s'accompagner de beaucoup de communication, d'éducation et d'accompagnement de la population pour mieux trier, mieux jeter et surtout avoir moins à jeter, grâce à une consommation plus responsable.

De nombreuses collectivités s'engagent dans [la démarche « Zéro déchets, zéro gaspillage »](#) afin d'être soutenues dans la mission d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique.

Annexes :

Figure 95. Coûts aidés (HT) de gestion des déchets par type de déchets

€/hab.



Source : ADEME – Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets en 2016

Source :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets-chiffres-les-edition2020-3-010692.pdf> p. 70

Articles récents

- [La Giboire et Les Goulas : le temps de la justice](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 4 avril 2024](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2024](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 7 mars 2024](#)
- [Réunions du Conseil Municipal du 4 mars 2024](#)

Archives

- [avril 2024](#) (2)
- [mars 2024](#) (3)
- [février 2024](#) (5)
- [décembre 2023](#) (1)
- [novembre 2023](#) (2)
- [septembre 2023](#) (1)
- [juin 2023](#) (1)
- [mai 2023](#) (2)
- [avril 2023](#) (3)
- [mars 2023](#) (1)
- [février 2023](#) (2)
- [janvier 2023](#) (1)
- [décembre 2022](#) (5)
- [novembre 2022](#) (2)
- [septembre 2022](#) (1)
- [juillet 2022](#) (3)
- [juin 2022](#) (3)
- [avril 2022](#) (2)
- [mars 2022](#) (2)
- [février 2022](#) (2)
- [janvier 2022](#) (2)
- [décembre 2021](#) (1)
- [novembre 2021](#) (2)
- [octobre 2021](#) (1)
- [septembre 2021](#) (1)
- [juin 2021](#) (1)
- [mai 2021](#) (2)
- [avril 2021](#) (3)
- [mars 2021](#) (5)
- [février 2021](#) (3)
- [décembre 2020](#) (2)
- [novembre 2020](#) (2)
- [octobre 2020](#) (3)
- [septembre 2020](#) (1)
- [juillet 2020](#) (1)
- [juin 2020](#) (6)
- [mai 2020](#) (1)
- [avril 2020](#) (1)

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)